

Charte des bonnes pratiques d'élevage : la nouvelle version est lancée !

Lancée en 1999, rassemblant aujourd'hui près de 111000 éleveurs, la charte des bonnes pratiques d'élevage fait peau neuve ! Elle modernise son look et surtout, évolue avec une nouvelle version plus adaptée aux attentes citoyennes d'aujourd'hui.

«Bien faire et le faire savoir»

La Charte des Bonnes Pratiques d'élevage a été mise en place suite aux crises sanitaires de l'ESB et de la dioxine, à la fin des années 90, pour restaurer la confiance des consommateurs. Il s'agissait de mettre en place un outil de communication sur les pratiques d'élevage communes à tous les éleveurs.

Définissant des bonnes pratiques à respecter par les éleveurs quelque soit leur système de production et la destination du produit, la charte apporte des garanties sur le maillon «élevage» de la filière, et devient le

La charte : une réussite collective !

L'adhésion à la charte se fait sur la base d'une démarche volontaire et individuelle de l'éleveur. En signant la Charte, l'éleveur s'engage à respecter des critères précis qui lui permettent d'anticiper la réglementation.

Actuellement, 88 % du lait produit en France et 75 % des bovins

La charte : des engagements crédibles et vérifiables

La Charte est un dispositif de grande envergure. Elle est devenue la première démarche qualité du métier en France et en Europe.

C'est pourquoi, il est indispensable d'assurer la fiabilité de la démarche. Depuis 2008, un système formalisé d'audits permet de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif à tous les échelons (élevages, organismes d'accompagnement, entreprises,

socle commun des cahiers des charges qualité des filières bovins lait et viande.

En 2003, la charte évolue pour répondre aux attentes sociétales en intégrant la réglementation sur le registre d'élevage et l'émergence de l'agriculture raisonnée. Elle est rééditée en 2007 afin de prendre en compte la réglementation sur le paquet hygiène, et les exigences liées à la conditionnalité des aides PAC. Depuis cette année-là, les éleveurs de veaux peuvent s'engager dans la démarche.

Le succès de la charte

élevées en France proviennent d'élevages adhérents à la charte.

Ces pourcentages élevés traduisent la force de l'engagement des éleveurs et des filières, plus de 2 500 techniciens sont mobilisés pour accompagner les éleveurs dans cette démarche.

animation régionale et nationale), avec la mobilisation d'un organisme de contrôle indépendant. Les structures porteuses de la démarche sont auditées 2 fois en 3 ans.

L'objectif est double, progresser en évaluant de manière homogène la qualité du fonctionnement et garantir au grand public et aux partenaires le sérieux et la cohérence du dispositif.



4ème version : des exigences renforcées

La version 2012 de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage a été conçue pour prendre en compte :

- Les exigences toujours plus accrues autour de la sécurité sanitaire des produits :

Coeur du métier des éleveurs et priorité des transformateurs, les bonnes pratiques liées à la sécurité des produits ont toujours représenté l'objectif premier de la Charte. Dans cette nouvelle version, le lien à la qualité des produits est réaffirmé et renforcé (bilans sanitaires réalisés avec le vétérinaire, transmission des consignes sanitaires entre associés..).

- L'introduction de la sécurité des intervenants en élevage :

Sécuriser l'éleveur dans ses interventions (manipulation des animaux, traite des vaches...), assurer la sécurité des intervenants (techniciens, chauffeur laitier, transport des animaux...), faire le bilan des dan-

gers sur son exploitation, autant d'attentions sur lesquelles les adhérents à la charte sont désormais sensibilisés et sur lesquels ils prennent des engagements.

La montée en puissance de la question environnementale :

Portée notamment par le Grenelle de l'environnement, la question environnementale a pris une place prépondérante dans les filières bovines depuis ces dernières années. La nouvelle version de la Charte remet au cœur des bonnes pratiques les fondamentaux environnementaux (qualité de l'eau, paysage, gestion des déchets, maintien de la biodiversité, stockage de carbone, économie d'énergie).

Au-delà de la prise en compte de ces évolutions, la plupart des points de la Charte ont été réécrits : augmentation du niveau d'exigence, précision dans la validation, révision des objectifs.



BIEN FAIRE ET LE FAIRE SAVOIR

Nouvelle charte, nouveau look !

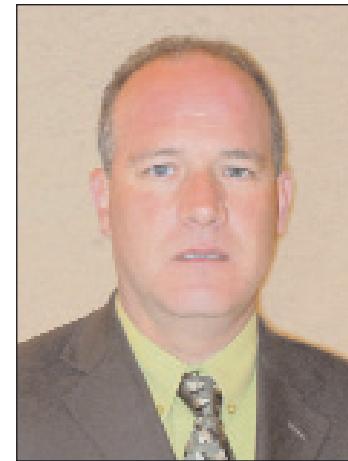
La charte se dote d'un nouveau logo symbolisant à la fois l'éleveur fier de son métier et l'animal. Toujours plus proche du consommateur, un site internet www.charte-elevage.fr permet à la démarche de s'ouvrir au grand public.

Rencontre avec Bernard Malabirade, éleveur de bovins viande à Verlus et co-président du comité de pilotage national de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage

de la Charte est posée».

VP : Quelles sont les démarches pour un éleveur qui souhaite adhérer ?

Bernard Malabirade : «C'est très simple, il suffit d'appeler son technicien de groupement ou de laiterie ou bien la Maison de l'Elevage. Le technicien se déplace sur l'exploitation et réalise l'audit afin d'identifier les points valides et les marges de progrès à mettre en oeuvre si nécessaire. C'est un accompagnement essentiel vers l'excellence de nos pratiques d'élevage ! Si un éleveur veut se tester au préalable, il peut le faire sur le nouveau site internet de la charte (www.charte-elevage.fr), sous forme de petit test c'est rapide et ludique !»



tion de ses attentes. Nous sommes aujourd'hui à la 4^{me} version avec des exigences renforcées autour de la santé des animaux, de la sécurité sanitaire des produits et une montée en puissance des questions environnementales».

VP : Quels sont les enjeux de cette charte ?

Bernard Malabirade : «La Charte répond pleinement aux attentes des entreprises de transformation et au final à celle des consommateurs. En effet, les filières comptent beaucoup sur la Charte et l'engagement des éleveurs car ils veulent sécuriser leurs approvisionnements sur les aspects sécurité alimentaire.

C'est leur soucis permanent. Ils veulent que toutes les matières premières qui entrent dans les usines agro-alimentaires, que ce soit le lait à la laiterie ou l'animal à l'abattoir, soient produites en suivant un ensemble de normes correctement effectuées et la Charte amène ces garanties. Actuellement, la question de la valorisation des produits issus

VP : Avez-vous testé la nouvelle version sur votre exploitation ? Et que pouvez-vous nous en dire ?

Bernard Malabirade : «Oui. Il y a 6 engagements essentiels : l'identification, la santé, l'alimentation et le bien-être des animaux ; la protection de l'environnement et une nouveauté : la sécurité des personnes qui travaillent sur l'exploitation. Il y a aussi des engagements spécifiques pour les producteurs de lait sur la qualité du lait. Cette nouvelle grille met en avant des pratiques simples et évidentes de notre métier».

VP : Si vous deviez, en une phrase, résumer ce qu'est la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, que diriez-vous ?

Bernard Malabirade : «Il y a une passion de notre métier derrière cette Charte et c'est ça qui en fait toute sa valeur».

La charte en quelques chiffres

Les élevages adhérents à la Charte produisent :

• 88 % du lait produit en France.

	France	Midi-Pyrénées	Gers
Nombre d'élevages impliqués dans la CBPE	111 000	8 757	657
Pourcentage d'élevages impliqués dans la CBPE	62 %	56 %	31 %
Pourcentage d'élevages laitiers et mixtes impliqués dans la CBPE	82 %	91 %	75 %
Pourcentage d'élevages viande impliqués dans la CBPE	56 %	46 %	27 %

Pour tout renseignement : Maison de l'Elevage - Tél. 05.62.61.79.60
ou ede32@gers.chambagri.fr